

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 18 AVRIL 2026

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 10/04/2026

Membres en exercice : **74**
Membres présents : **66**
Pouvoirs : **4**
Membres votants : **70**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2026-01

OBJET :

INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

**DESIGNATION DES MEMBRES DU
BUREAU DE VOTE**

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE
SEANCE**

Vote :

Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après affichage et transmission au contrôle de légalité par voie postale

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX-HUIT AVRIL,

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle Henri GLAUDEL à BAYON, après convocation légale par M. Nicolas GERARD, Président sortant,

Etaient présents : Sylvie HONGNIAT et Michaël LAURENT (tit. BARBONVILLE), Régis LAMOISE (tit. BAYON), Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Romain HERIAT et Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Thierry MAILLIOT (tit. CHARMOIS), Julien CENDRE et Francis DALOUZY (tit. CLAYEURES), Marie-Christine ALBRECHT (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Jean-Marie MOINEL et Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE et Frédérique BIEUX (tit. ESSEY LA COTE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE) et Véronique LALLEMANT (suppl. FROVILLE), Aurélie MARQUET et Johan ZINTE (tit. GERBEVILLER), Lionel FARON et Christian LAURENT (tit. GIRIVILLER), Dominique GUYON et Jacques LENTRETIEN (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER (tit. HAUDONVILLE) et Anne FERRY (suppl. HAUDONVILLE), Hubert GREGOIRE et Justin HAENSLER (tit. HAUSSONVILLE), Fabrice LASSIETTE (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT) et Sylvain GHESQUIER (suppl. LANDECOURT), Alexandra PIERRÉ et Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Antonin HETT et Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Daniel DELON et Claude-Alix HINSINGER (tit. MAGNIERES), Rémi VUILLAUME (suppl. MATTEXEY), Rémi MATHIEU et Jérémy PFUND (tit. MEHONCOURT), Eric BOURGOIS et Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Denis PROVIN et Jutine ROUYER (tit. MOYEN), Florian KLEIN et Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Linda KWIECIEN et Marie-Laure GEILLER (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Sabine DROUET et Gabriel POTHIER (tit. SAINT BOINGT), Nicolas GERARD (tit. SAINT GERMAIN) et Jérôme MAUGUE (suppl. SAINT-GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Franck VIGNERON (suppl. SAINT REMY AUX BOIS), Julien FOOS (tit. SERANVILLE), Corentin MALGLAIVE (tit. VALLOIS), Jean-Bernard OLIVIER et Patrice PIRALI (tit. VENNEZEY), Daniel BILLIOTTE et Frédéric BORDY (tit. VIGNEULLES), Jacques LARCHER et Isabelle VUIDART (tit. VILLACOURT), Alain CARGEMEL et Estelle UNTEREINER (tit. Virecourt).

Membres ayant donné pouvoir : Alexandre HINZELIN (tit. DOMPTAIL EN L'AIR) à Marie Christine ALBRECHT, Hélène MOMBAZET (tit. MATTEXEY) à Vincent COTTEL, Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Gérard HUSSON, Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE) à Julien FOOS.

Assistaient sans voix délibérative : Noël MARQUIS (président de la délégation de la commune de FRANCONVILLE en l'absence d'élus), Bertrand CHAXEL, Marie-Reine JEANDEL.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARD, Président sortant, qui a déclaré les membres du comité présents et absents installés dans leurs fonctions.

Monsieur Jean-Marie BABEL, doyen d'âge du comité installé, a ensuite pris la présidence de l'assemblée. Monsieur BABEL a procédé à l'appel des délégués, a constaté que les membres présents formaient la majorité du Comité Syndical en exercice et a déclaré les conditions de quorum obtenues.

Le comité syndical a désigné MM. Romain HERIAT et Benoît LARIQUE assesseurs et MM. Daniel BARTHELEMY et Patrice GEOFFROY scrutateurs.

Monsieur Président de séance propose enfin au comité de nommer un ou une secrétaire de séance.

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'**unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir** :

- **DESIGNE** Monsieur Hervé MARCILLAT pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 18 AVRIL 2026

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX-HUIT AVRIL,

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle Henri GLAUDEL à BAYON, après convocation légale par M. Nicolas GERARD, Président sortant,

ARRONDISSEMENT
Lunéville

Etaient présents : Sylvie HONGNIAT et Michaël LAURENT (tit. BARBONVILLE), Régis LAMOISE (tit. BAYON), Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Romain HERIAT et Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Thierry MAILLIOT (tit. CHARMOIS), Julien CENDRE et Francis DALOUZY (tit. CLAYEURES), Marie-Christine ALBRECHT (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Jean-Marie MOINEL et Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE et Frédérique BIEUX (tit. ESSEY LA COTE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE) et Véronique LALLEMANT (suppl. FROVILLE), Aurélie MARQUET et Johan ZINTE (tit. GERBEVILLER), Lionel FARON et Christian LAURENT (tit. GIRIVILLER), Dominique GUYON et Jacques LENTRETIEN (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER (tit. HAUDONVILLE) et Anne FERRY (suppl. HAUDONVILLE), Hubert GREGOIRE et Justin HAENSLER (tit. HAUSSEVILLE), Fabrice LASSIETTE (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT) et Sylvain GHESQUIER (suppl. LANDECOURT), Alexandra PIERRÉ et Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Antonin HETT et Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Daniel DELON et Claude-Alix HINSINGER (tit. MAGNIERES), Rémi VUILLAUME (suppl. MATTEXEY), Rémi MATHIEU et Jérôme PFUND (tit. MEHONCOURT), Eric BOURGOIS et Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Denis PROVIN et Jutine ROUYER (tit. MOYEN), Florian KLEIN et Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Linda KWIECIEN et Marie-Laure GEILLER (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Amaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Sabine DROUET et Gabriel POTHIER (tit. SAINT BOINGT), Nicolas GERARD (tit. SAINT GERMAIN) et Jérôme MAUGUE (suppl. SAINT-GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Franck VIGNERON (suppl. SAINT REMY AUX BOIS), Julien FOOS (tit. SERANVILLE), Corentin MALGLAIVE (tit. VALLOIS), Jean-Bernard OLIVIER et Patrice PIRALI (tit. VENNEZEY), Daniel BILLIOTTE et Frédéric BORDY (tit. VIGNEULLES), Jacques LARCHER et Isabelle VUIDART (tit. VILLACOURT), Alain CARGEMEL et Estelle UNTEREINER (tit. Virecourt).

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 10/04/2026

Membres en exercice : **74**
Membres présents : **66**
Pouvoirs : **4**
Membres votants : **70**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2026-02

OBJET :

ELECTION DU PRESIDENT

Membres ayant donné pouvoir : Alexandre HINZELIN (tit. DOMPTAIL EN L'AIR) à Marie Christine ALBRECHT, Hélène MOMBAZET (tit. MATTEXEY) à Vincent COTTEL, Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Gérard HUSSON, Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE) à Julien FOOS.

Assistaient sans voix délibérative : Noël MARQUIS (président de la délégation de la commune de FRANCONVILLE en l'absence d'élus), Bertrand CHAXEL, Marie-Reine JEANDEL.

Vote :

Abstention : 0
Nuls : 0
Blancs : 1
Suffrages exprimés : 69

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé MARCILLAT.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-2 et L 2122-7 ;

Considérant que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés (non blancs, non nuls). Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages à l'issue du 3^{ème} tour, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 70

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 69

Majorité absolue : 35

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après affichage et transmission au contrôle de légalité par voie postale

M. Nicolas GERARD, unique candidat, a obtenu 69 (soixante-neuf) voix.

M. Nicolas GERARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président et a été immédiatement installé.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 18 AVRIL 2026

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 10/04/2026

Membres en exercice : **74**
Membres présents : **66**
Pouvoirs : **4**
Membres votants : **70**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2026-03

OBJET :

ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX-HUIT AVRIL,

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle Henri GLAUDEL à BAYON, après convocation légale par M. Nicolas GERARD, Président sortant, sous la Présidence de Monsieur Nicolas GERARD,

Etaient présents : Sylvie HONGNIAT et Michaël LAURENT (tit. BARBONVILLE), Régis LAMOISE (tit. BAYON), Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Romain HERIAT et Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Thierry MAILLIOT (tit. CHARMOIS), Julien CENDRE et Francis DALOUZY (tit. CLAYEURES), Marie-Christine ALBRECHT (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Jean-Marie MOINEL et Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE et Frédérique BIEUX (tit. ESSEY LA COTE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE) et Véronique LALLEMANT (suppl. FROVILLE), Aurélie MARQUET et Johan ZINTE (tit. GERBEVILLER), Lionel FARON et Christian LAURENT (tit. GIRIVILLER), Dominique GUYON et Jacques LENTRETIEN (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER (tit. HAUDONVILLE) et Anne FERRY (suppl. HAUDONVILLE), Hubert GREGOIRE et Justin HAENSLER (tit. HAUSSONVILLE), Fabrice LASSIETTE (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT) et Sylvain GHESQUIER (suppl. LANDECOURT), Alexandra PIERRÉ et Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Antonin HETT et Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Daniel DELON et Claude-Alix HINSINGER (tit. MAGNIERES), Rémi VUILLAUME (suppl. MATTEXEY), Rémi MATHIEU et Jérémie PFUND (tit. MEHONCOURT), Eric BOURGOIS et Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Denis PROVIN et Jutine ROUYER (tit. MOYEN), Florian KLEIN et Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Linda KWIECIEN et Marie-Laure GEILLER (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Amaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Sabine DROUET et Gabriel POTHIER (tit. SAINT BOINGT), Nicolas GERARD (tit. SAINT GERMAIN) et Jérôme MAUGUE (suppl. SAINT-GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Franck VIGNERON (suppl. SAINT REMY AUX BOIS), Julien FOOS (tit. SERANVILLE), Corentin MALGLAIVE (tit. VALLOIS), Jean-Bernard OLIVIER et Patrice PIRALI (tit. VENNEZEY), Daniel BILLIOTTE et Frédéric BORDY (tit. VIGNEULLES), Jacques LARCHER et Isabelle VUIDART (tit. VILLACOURT), Alain CARGEMEL et Estelle UNTEREINER (tit. Virecourt).

Membres ayant donné pouvoir : Alexandre HINZELIN (tit. DOMPTAIL EN L'AIR) à Marie Christine ALBRECHT, Hélène MOMBAZET (tit. MATTEXEY) à Vincent COTTEL, Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Gérard HUSSON, Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE) à Julien FOOS.

Assistaient sans voix délibérative : Noël MARQUIS (président de la délégation de la commune de FRANCONVILLE en l'absence d'élus), Bertrand CHAXEL, Marie-Reine JEANDEL.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé MARCILLAT.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7 ;
Vu l'article 7 des statuts du syndicat intercommunal des Eaux de l'Euron Mortagne portant à 2 (deux) le nombre de Vice-Présidents et à 8 (huit) le nombre des autres membres du bureau ;

Considérant que les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés (non blancs, non nuls). Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages à l'issue du 3^{ème} tour, le plus âgé est déclaré élu ;

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 70

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 7

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée et affichage

M. Gérard HUSSON, unique candidat, a obtenu 63 (soixante-trois) voix.

M. Gérard HUSSON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-président et a été immédiatement installé.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 18 AVRIL 2026

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 10/04/2026

Membres en exercice : **74**
Membres présents : **66**
Pouvoirs : **4**
Membres votants : **70**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2026-04

OBJET :

ELECTION DU 2ND VICE-PRESIDENT

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX-HUIT AVRIL,

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle Henri GLAUDEL à BAYON, après convocation légale par M. Nicolas GERARD, Président sortant, sous la Présidence de Monsieur Nicolas GERARD,

Etaient présents : Sylvie HONGNIAT et Michaël LAURENT (tit. BARBONVILLE), Régis LAMOISE (tit. BAYON), Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Romain HERIAT et Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Thierry MAILLIOT (tit. CHARMOIS), Julien CENDRE et Francis DALOUZY (tit. CLAYEURES), Marie-Christine ALBRECHT (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Jean-Marie MOINEL et Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE et Frédérique BIEUX (tit. ESSEY LA COTE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE) et Véronique LALLEMANT (suppl. FROVILLE), Aurélie MARQUET et Johan ZINTE (tit. GERBEVILLER), Lionel FARON et Christian LAURENT (tit. GIRIVILLER), Dominique GUYON et Jacques LENTRETIEN (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER (tit. HAUDONVILLE) et Anne FERRY (suppl. HAUDONVILLE), Hubert GREGOIRE et Justin HAENSLER (tit. HAUSSONVILLE), Fabrice LASSIETTE (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT) et Sylvain GHESQUIER (suppl. LANDECOURT), Alexandra PIERRÉ et Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Antonin HETT et Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Daniel DELON et Claude-Alix HINSINGER (tit. MAGNIERES), Rémi VUILLAUME (suppl. MATTEXEY), Rémi MATHIEU et Jérémie PFUND (tit. MEHONCOURT), Eric BOURGOIS et Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Denis PROVIN et Jutine ROUYER (tit. MOYEN), Florian KLEIN et Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Linda KWIECIEN et Marie-Laure GEILLER (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Amaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Sabine DROUET et Gabriel POTHIER (tit. SAINT BOINGT), Nicolas GERARD (tit. SAINT GERMAIN) et Jérôme MAUGUE (suppl. SAINT-GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Franck VIGNERON (suppl. SAINT REMY AUX BOIS), Julien FOOS (tit. SERANVILLE), Corentin MALGLAIVE (tit. VALLOIS), Jean-Bernard OLIVIER et Patrice PIRALI (tit. VENNEZEY), Daniel BILLIOTTE et Frédéric BORDY (tit. VIGNEULLES), Jacques LARCHER et Isabelle VUIDART (tit. VILLACOURT), Alain CARGEMEL et Estelle UNTEREINER (tit. Virecourt).

Membres ayant donné pouvoir : Alexandre HINZELIN (tit. DOMPTAIL EN L'AIR) à Marie Christine ALBRECHT, Hélène MOMBAZET (tit. MATTEXEY) à Vincent COTTEL, Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Gérard HUSSON, Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE) à Julien FOOS.

Assistaient sans voix délibérative : Noël MARQUIS (président de la délégation de la commune de FRANCONVILLE en l'absence d'élus), Bertrand CHAXEL, Marie-Reine JEANDEL.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé MARCILLAT.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7 ;

Vu l'article 7 des statuts du syndicat portant à 2 (deux) le nombre de Vice-Présidents et à 8 (huit) le nombre des autres membres du bureau ;

Considérant que les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés (non blancs, non nuls). Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages à l'issue du 3^{ème} tour, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 70

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

M. Xavier TREVILLOT, unique candidat, a obtenu 66 (soixante-six) voix.

M. Xavier TREVILLOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé second Vice-président et a été immédiatement installé.

Vote :

Abstention : 0

Nuls : 0

Blancs : 4

Suffrages exprimés : 66

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et affichage

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 18 AVRIL 2026

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 10/04/2026

Membres en exercice : **74**
Membres présents : **66**
Pouvoirs : **4**
Membres votants : **70**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2026-05

OBJET :

**ELECTION DU
1ER MEMBRE
DU BUREAU**

Vote :

Abstention : 0
Nuls : 0
Blancs : 1
Suffrages exprimés : 69

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et affichage

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX-HUIT AVRIL,

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle Henri GLAUDEL à BAYON, après convocation légale par M. Nicolas GERARD, Président sortant, sous la Présidence de Monsieur Nicolas GERARD,

Etaient présents : Sylvie HONGNIAT et Michaël LAURENT (tit. BARBONVILLE), Régis LAMOISE (tit. BAYON), Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Romain HERIAT et Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Thierry MAILLIOT (tit. CHARMOIS), Julien CENDRE et Francis DALOUZY (tit. CLAYEURES), Marie-Christine ALBRECHT (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Jean-Marie MOINEL et Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE et Frédérique BIEUX (tit. ESSEY LA COTE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE) et Véronique LALLEMANT (suppl. FROVILLE), Aurélie MARQUET et Johan ZINTE (tit. GERBEVILLER), Lionel FARON et Christian LAURENT (tit. GIRIVILLER), Dominique GUYON et Jacques LENTRETIEN (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER (tit. HAUDONVILLE) et Anne FERRY (suppl. HAUDONVILLE), Hubert GREGOIRE et Justin HAENSLER (tit. HAUSSONVILLE), Fabrice LASSIETTE (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT) et Sylvain GHESQUIER (suppl. LANDECOURT), Alexandra PIERRÉ et Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Antonin HETT et Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Daniel DELON et Claude-Alix HINSINGER (tit. MAGNIERES), Rémi VUILLAUME (suppl. MATTEXEY), Rémi MATHIEU et Jérémie PFUND (tit. MEHONCOURT), Eric BOURGOIS et Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Denis PROVIN et Jutine ROUYER (tit. MOYEN), Florian KLEIN et Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Linda KWIECIEN et Marie-Laure GEILLER (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Amaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Sabine DROUET et Gabriel POTHIER (tit. SAINT BOINGT), Nicolas GERARD (tit. SAINT GERMAIN) et Jérôme MAUGUE (suppl. SAINT-GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Franck VIGNERON (suppl. SAINT REMY AUX BOIS), Julien FOOS (tit. SERANVILLE), Corentin MALGLAIVE (tit. VALLOIS), Jean-Bernard OLIVIER et Patrice PIRALI (tit. VENNEZEY), Daniel BILLIOTTE et Frédéric BORDY (tit. VIGNEULLES), Jacques LARCHER et Isabelle VUIDART (tit. VILLACOURT), Alain CARGEMEL et Estelle UNTEREINER (tit. Virecourt).

Membres ayant donné pouvoir : Alexandre HINZELIN (tit. DOMPTAIL EN L'AIR) à Marie Christine ALBRECHT, Hélène MOMBAZET (tit. MATTEXEY) à Vincent COTTEL, Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Gérard HUSSON, Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE) à Julien FOOS.

Assistaient sans voix délibérative : Noël MARQUIS (président de la délégation de la commune de FRANCONVILLE en l'absence d'élus), Bertrand CHAXEL, Marie-Reine JEANDEL.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé MARCILLAT.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7 ;

Vu l'article 7 des statuts du syndicat portant à 8 (huit) le nombre de membres du bureau ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 70

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 69

Majorité absolue : 35

M. Vincent COTTEL, unique candidat, a obtenu 69 (soixante-neuf) voix.

M. Vincent COTTEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier membre du bureau et a été immédiatement installé.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 18 AVRIL 2026

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX-HUIT AVRIL,

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle Henri GLAUDEL à BAYON, après convocation légale par M. Nicolas GERARD, Président sortant, sous la Présidence de Monsieur Nicolas GERARD,

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 10/04/2026

Membres en exercice : **74**
Membres présents : **66**
Pouvoirs : **4**
Membres votants : **70**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2026-06

OBJET :

**ELECTION DU
2EME MEMBRE
DU BUREAU**

Etaient présents : Sylvie HONGNIAT et Michaël LAURENT (tit. BARBONVILLE), Régis LAMOISE (tit. BAYON), Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Romain HERIAT et Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Thierry MAILLIOT (tit. CHARMOIS), Julien CENDRE et Francis DALOUZY (tit. CLAYEURES), Marie-Christine ALBRECHT (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Jean-Marie MOINEL et Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE et Frédérique BIEUX (tit. ESSEY LA COTE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE) et Véronique LALLEMANT (suppl. FROVILLE), Aurélie MARQUET et Johan ZINTE (tit. GERBEVILLER), Lionel FARON et Christian LAURENT (tit. GIRIVILLER), Dominique GUYON et Jacques LENTRETIEN (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER (tit. HAUDONVILLE) et Anne FERRY (suppl. HAUDONVILLE), Hubert GREGOIRE et Justin HAENSLER (tit. HAUSSONVILLE), Fabrice LASSIETTE (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT) et Sylvain GHESQUIER (suppl. LANDECOURT), Alexandra PIERRÉ et Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Antonin HETT et Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Daniel DELON et Claude-Alix HINSINGER (tit. MAGNIERES), Rémi VUILLAUME (suppl. MATTEXEY), Rémi MATHIEU et Jérémie PFUND (tit. MEHONCOURT), Eric BOURGOIS et Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Denis PROVIN et Jutine ROUYER (tit. MOYEN), Florian KLEIN et Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Linda KWIECIEN et Marie-Laure GEILLER (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Amaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Sabine DROUET et Gabriel POTHIER (tit. SAINT BOINGT), Nicolas GERARD (tit. SAINT GERMAIN) et Jérôme MAUGUE (suppl. SAINT-GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Franck VIGNERON (suppl. SAINT REMY AUX BOIS), Julien FOOS (tit. SERANVILLE), Corentin MALGLAIVE (tit. VALLOIS), Jean-Bernard OLIVIER et Patrice PIRALI (tit. VENNEZEY), Daniel BILLIOTTE et Frédéric BORDY (tit. VIGNEULLES), Jacques LARCHER et Isabelle VUIDART (tit. VILLACOURT), Alain CARGEMEL et Estelle UNTEREINER (tit. Virecourt).

Membres ayant donné pouvoir : Alexandre HINZELIN (tit. DOMPTAIL EN L'AIR) à Marie Christine ALBRECHT, Hélène MOMBAZET (tit. MATTEXEY) à Vincent COTTEL, Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Gérard HUSSON, Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE) à Julien FOOS.

Assistaient sans voix délibérative : Noël MARQUIS (président de la délégation de la commune de FRANCONVILLE en l'absence d'élus), Bertrand CHAXEL, Marie-Reine JEANDEL.

Vote :

Abstention : 0
Nuls : 2
Blancs : 4
Suffrages exprimés : 64

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé MARCILLAT.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7 ;

Vu l'article 7 des statuts du syndicat portant à 8 (huit) le nombre de membres du bureau ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 70

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 6

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 64

Majorité absolue : 33

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

M. Jean-Marie PETIT, unique candidat, a obtenu 64 (soixante-quatre) voix.

M. Jean-Marie PETIT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième membre du bureau et a été immédiatement installé.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et affichage

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 18 AVRIL 2026

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX-HUIT AVRIL,

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle Henri GLAUDEL à BAYON, après convocation légale par M. Nicolas GERARD, Président sortant, sous la Présidence de Monsieur Nicolas GERARD,

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Etaient présents : Sylvie HONGNIAT et Michaël LAURENT (tit. BARBONVILLE), Régis LAMOISE (tit. BAYON), Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Romain HERIAT et Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Thierry MAILLIOT (tit. CHARMOIS), Julien CENDRE et Francis DALOUZY (tit. CLAYEURES), Marie-Christine ALBRECHT (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Jean-Marie MOINEL et Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE et Frédérique BIEUX (tit. ESSEY LA COTE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE) et Véronique LALLEMANT (suppl. FROVILLE), Aurélie MARQUET et Johan ZINTE (tit. GERBEVILLER), Lionel FARON et Christian LAURENT (tit. GIRIVILLER), Dominique GUYON et Jacques LENTRETIEN (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER (tit. HAUDONVILLE) et Anne FERRY (suppl. HAUDONVILLE), Hubert GREGOIRE et Justin HAENSLER (tit. HAUSSONVILLE), Fabrice LASSIETTE (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT) et Sylvain GHESQUIER (suppl. LANDECOURT), Alexandra PIERRÉ et Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Antonin HETT et Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Daniel DELON et Claude-Alix HINSINGER (tit. MAGNIERES), Rémi VUILLAUME (suppl. MATTEXEY), Rémi MATHIEU et Jérémie PFUND (tit. MEHONCOURT), Eric BOURGOIS et Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Denis PROVIN et Jutine ROUYER (tit. MOYEN), Florian KLEIN et Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Linda KWIECIEN et Marie-Laure GEILLER (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Amaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Sabine DROUET et Gabriel POTHIER (tit. SAINT BOINGT), Nicolas GERARD (tit. SAINT GERMAIN) et Jérôme MAUGUE (suppl. SAINT-GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Franck VIGNERON (suppl. SAINT REMY AUX BOIS), Julien FOOS (tit. SERANVILLE), Corentin MALGLAIVE (tit. VALLOIS), Jean-Bernard OLIVIER et Patrice PIRALI (tit. VENNEZEY), Daniel BILLIOTTE et Frédéric BORDY (tit. VIGNEULLES), Jacques LARCHER et Isabelle VUIDART (tit. VILLACOURT), Alain CARGEMEL et Estelle UNTEREINER (tit. Virecourt).

Date de la convocation : 10/04/2026

Membres en exercice : **74**
Membres présents : **66**
Pouvoirs : **4**
Membres votants : **70**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2026-07

OBJET :

**ELECTION DU
3EME MEMBRE
DU BUREAU**

Membres ayant donné pouvoir : Alexandre HINZELIN (tit. DOMPTAIL EN L'AIR) à Marie Christine ALBRECHT, Hélène MOMBAZET (tit. MATTEXEY) à Vincent COTTEL, Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Gérard HUSSON, Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE) à Julien FOOS.

Assistaient sans voix délibérative : Noël MARQUIS (président de la délégation de la commune de FRANCONVILLE en l'absence d'élus), Bertrand CHAXEL, Marie-Reine JEANDEL.

Vote :

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé MARCILLAT.

Abstention : 0
Nuls : 0
Blancs : 3
Suffrages exprimés : 67

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7 ;

Vu l'article 7 des statuts du syndicat portant à 8 (huit) le nombre de membres du bureau ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 70

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 6

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 64

Majorité absolue : 33

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Mme Aurélie MARQUET, unique candidat, a obtenu 67 (soixante-sept) voix.

M. Aurélie MARQUET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième membre du bureau et a été immédiatement installé.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et affichage

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 18 AVRIL 2026

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 10/04/2026

Membres en exercice : **74**
Membres présents : **63**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **69**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2026-08

OBJET :

**ELECTION DU
4EME MEMBRE
DU BUREAU**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX-HUIT AVRIL,

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle Henri GLAUDEL à BAYON, après convocation légale par M. Nicolas GERARD, Président sortant, sous la Présidence de Monsieur Nicolas GERARD,

Etaient présents : Sylvie HONGNIAT et Michaël LAURENT (tit. BARBONVILLE), Régis LAMOISE (tit. BAYON), Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Romain HERIAT et Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Thierry MAILLIOT (tit. CHARMOIS), Julien CENDRE et Francis DALOUZY (tit. CLAYEURES), Marie-Christine ALBRECHT (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Jean-Marie MOINEL et Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE et Frédérique BIEUX (tit. ESSEY LA COTE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE) et Véronique LALLEMANT (suppl. FROVILLE), Aurélie MARQUET et Johan ZINTE (tit. GERBEVILLER), Lionel FARON et Christian LAURENT (tit. GIRIVILLER), Dominique GUYON et Jacques LENTRETIEN (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER (tit. HAUDONVILLE) et Anne FERRY (suppl. HAUDONVILLE), Justin HAENSLER (tit. HAUSSONVILLE), **M. Hubert GREGOIRE** (tit. HAUSSONVILLE) **s'absente momentanément de la séance.** Fabrice LASSIETTE (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT) et Sylvain GHESQUIER (suppl. LANDECOURT), Alexandra PIERRÉ et Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Antonin HETT et Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Daniel DELON et Claude-Alix HINSINGER (tit. MAGNIERES), Rémi VUILLAUME (suppl. MATTEXEY), Rémi MATHIEU et Jérémie PFUND (tit. MEHONCOURT), Eric BOURGOIS et Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Denis PROVIN et Jutine ROUYER (tit. MOYEN), Florian KLEIN et Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Linda KWIECIEN et Marie-Laure GEILLER (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Sabine DROUET (tit. SAINT BOINGT), Nicolas GERARD (tit. SAINT GERMAIN) et Jérôme MAUGUE (suppl. SAINT-GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Franck VIGNERON (suppl. SAINT REMY AUX BOIS), Julien FOOS (tit. SERANVILLE), Corentin MALGLAIVE (tit. VALLOIS), Jean-Bernard OLIVIER et Patrice PIRALI (tit. VENNEZEY), Daniel BILLIOTTE et Frédéric BORDY (tit. VIGNEULLES), Jacques LARCHER et Isabelle VUIDART (tit. VILLACOURT), Alain CARGEMEL et Estelle UNTEREINER (tit. Virecourt).

Membres ayant donné pouvoir : Alexandre HINZELIN (tit. DOMPTAIL EN L'AIR) à Marie Christine ALBRECHT, Hélène MOMBAZET (tit. MATTEXEY) à Vincent COTTEL, Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Gérard HUSSON, Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE) à Julien FOOS, Gabriel POTHIER (tit. SAINT BOINGT) quitte la séance à 12h30 et donne pouvoir à Sabine DROUET.

Assistaient sans voix délibérative : Noël MARQUIS (président de la délégation de la commune de FRANCONVILLE en l'absence d'élus), Bertrand CHAXEL, Marie-Reine JEANDEL.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé MARCILLAT.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7 ;

Vu l'article 7 des statuts du syndicat portant à 8 (huit) le nombre de membres du bureau ;

Considérant que les membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés (non blancs, non nuls). Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages à l'issue du 3^{ème} tour, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 69

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 34

M. Michel GRAVIER, unique candidat, a obtenu 67 (soixante-sept) voix.

M. Michel GRAVIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} membre du bureau et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et affichage

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 18 AVRIL 2026

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 10/04/2026

Membres en exercice : **74**
Membres présents : **65**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **70**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2026-09

OBJET :

**ELECTION DU
5EME MEMBRE
DU BUREAU**

Vote :

Abstention : 0
Nuls : 0
Blancs : 2
Suffrages exprimés : 68

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et affichage

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX-HUIT AVRIL,

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle Henri GLAUDEL à BAYON, après convocation légale par M. Nicolas GERARD, Président sortant, sous la Présidence de Monsieur Nicolas GERARD,

Etaient présents : Sylvie HONGNIAT et Michaël LAURENT (tit. BARBONVILLE), Régis LAMOISE (tit. BAYON), Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Romain HERIAT et Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Thierry MAILLIOT (tit. CHARMOIS), Julien CENDRE et Francis DALOUZY (tit. CLAYEURES), Marie-Christine ALBRECHT (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Jean-Marie MOINEL et Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE et Frédérique BIEUX (tit. ESSEY LA COTE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE) et Véronique LALLEMANT (suppl. FROVILLE), Aurélie MARQUET et Johan ZINTE (tit. GERBEVILLER), Lionel FARON et Christian LAURENT (tit. GIRIVILLER), Dominique GUYON et Jacques LENTRETIEN (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER (tit. HAUDONVILLE) et Anne FERRY (suppl. HAUDONVILLE), Justin HAENSLER (tit. HAUSSONVILLE), **M. Hubert GREGOIRE** (tit. HAUSSONVILLE) **rejoint la séance**, Fabrice LASSIETTE (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT) et Sylvain GHESQUIER (suppl. LANDECOURT), Alexandra PIERRÉ et Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Antonin HETT et Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Daniel DELON et Claude-Alix HINSINGER (tit. MAGNIERES), Rémi VUILLAUME (suppl. MATTEXEY), Rémi MATHIEU et Jérémie PFUND (tit. MEHONCOURT), Eric BOURGOIS et Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Denis PROVIN et Jutine ROUYER (tit. MOYEN), Florian KLEIN et Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Linda KWIECIEN et Marie-Laure GEILLER (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Amaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Sabine DROUET (tit. SAINT BOINGT), Nicolas GERARD (tit. SAINT GERMAIN) et Jérôme MAUGUE (suppl. SAINT-GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Franck VIGNERON (suppl. SAINT REMY AUX BOIS), Julien FOOS (tit. SERANVILLE), Corentin MALGLAIVE (tit. VALLOIS), Jean-Bernard OLIVIER et Patrice PIRALI (tit. VENNEZEY), Daniel BILLIOTTE et Frédéric BORDY (tit. VIGNEULLES), Jacques LARCHER et Isabelle VUIDART (tit. VILLACOURT), Alain CARGEMEL et Estelle UNTEREINER (tit. Virecourt).

Membres ayant donné pouvoir : Alexandre HINZELIN (tit. DOMPTAIL EN L'AIR) à Marie Christine ALBRECHT, Hélène MOMBAZET (tit. MATTEXEY) à Vincent COTTEL, Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Gérard HUSSON, Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE) à Julien FOOS, Gabriel POTHIER (tit. SAINT BOINGT) à Sabine DROUET.

Assistaient sans voix délibérative : Noël MARQUIS (président de la délégation de la commune de FRANCONVILLE en l'absence d'élus), Bertrand CHAXEL, Marie-Reine JEANDEL.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé MARCILLAT.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7 ;

Vu l'article 7 des statuts du syndicat portant à 8 (huit) le nombre de membres du bureau ;

Considérant que les membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés (non blancs, non nuls). Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages à l'issue du 3^{ème} tour, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 70

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 68

Majorité absolue : 35

M. Stéphane SANTOS, unique candidat, a obtenu 68 (soixante-huit) voix.

M. Stéphane SANTOS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} membre du bureau et a été immédiatement installé.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 18 AVRIL 2026

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX-HUIT AVRIL,

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle Henri GLAUDEL à BAYON, après convocation légale par M. Nicolas GERARD, Président sortant, sous la Présidence de Monsieur Nicolas GERARD,

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Etaient présents : Sylvie HONGNIAT et Michaël LAURENT (tit. BARBONVILLE), Régis LAMOISE (tit. BAYON), Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Romain HERIAT et Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Thierry MAILLIOT (tit. CHARMOIS), Julien CENDRE et Francis DALOUZY (tit. CLAYEURES), Marie-Christine ALBRECHT (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Jean-Marie MOINEL et Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE et Frédérique BIEUX (tit. ESSEY LA COTE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE) et Véronique LALLEMANT (suppl. FROVILLE), Aurélie MARQUET et Johan ZINTE (tit. GERBEVILLER), Lionel FARON et Christian LAURENT (tit. GIRIVILLER), Dominique GUYON et Jacques LENTRETIEN (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER (tit. HAUDONVILLE) et Anne FERRY (suppl. HAUDONVILLE), Hubert GREGOIRE et Justin HAENSLER (tit. HAUSSONVILLE), Fabrice LASSIETTE (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT) et Sylvain GHESQUIER (suppl. LANDECOURT), Alexandra PIERRÉ et Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Antonin HETT et Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Daniel DELON et Claude-Alix HINSINGER (tit. MAGNIERES), Rémi VUILLAUME (suppl. MATTEXEY), Rémi MATHIEU et Jérémie PFUND (tit. MEHONCOURT), Eric BOURGOIS et Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Denis PROVIN et Jutine ROUYER (tit. MOYEN), Florian KLEIN et Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Linda KWIECIEN et Marie-Laure GEILLER (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Amaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Sabine DROUET (tit. SAINT BOINGT), Nicolas GERARD (tit. SAINT GERMAIN) et Jérôme MAUGUE (suppl. SAINT-GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Franck VIGNERON (suppl. SAINT REMY AUX BOIS), Julien FOOS (tit. SERANVILLE), Corentin MALGLAIVE (tit. VALLOIS), Jean-Bernard OLIVIER et Patrice PIRALI (tit. VENNEZEY), Daniel BILLIOTTE et Frédéric BORDY (tit. VIGNEULLES), Jacques LARCHER et Isabelle VUIDART (tit. VILLACOURT), Alain CARGEMEL et Estelle UNTEREINER (tit. Virecourt).

Date de la convocation : 10/04/2026

Membres en exercice : **74**
Membres présents : **65**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **70**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2026-10

OBJET :

**ELECTION DU
6EME MEMBRE
DU BUREAU**

Membres ayant donné pouvoir : Alexandre HINZELIN (tit. DOMPTAIL EN L'AIR) à Marie Christine ALBRECHT, Hélène MOMBAZET (tit. MATTEXEY) à Vincent COTTEL, Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Gérard HUSSON, Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE) à Julien FOOS, Gabriel POTHIER (tit. SAINT BOINGT) à Sabine DROUET.

Assistaient sans voix délibérative : Noël MARQUIS (président de la délégation de la commune de FRANCONVILLE en l'absence d'élus), Bertrand CHAXEL, Marie-Reine JEANDEL.

Vote :

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé MARCILLAT.

Abstention : 0
Nuls : 0
Blancs : 1
Suffrages exprimés : 69

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7 ;

Vu l'article 7 des statuts du syndicat portant à 8 (huit) le nombre de membres du bureau ;

Considérant que les membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés (non blancs, non nuls). Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages à l'issue du 3^{ème} tour, le plus âgé est déclaré élu ;

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 70

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 69

Majorité absolue : 35

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et affichage

M. Patrice GEOFFROY, unique candidat, a obtenu 69 (soixante-neuf) voix.

M. Patrice GEOFFROY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} membre du bureau et a été immédiatement installé.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 18 AVRIL 2026

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 10/04/2026

Membres en exercice : **74**
Membres présents : **65**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **70**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2026-11

OBJET :

**ELECTION DU
7EME MEMBRE
DU BUREAU**

Vote :

Abstention : 0
Nuls : 0
Blancs : 1
Suffrages exprimés : 69

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et affichage

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX-HUIT AVRIL,

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle Henri GLAUDEL à BAYON, après convocation légale par M. Nicolas GERARD, Président sortant, sous la Présidence de Monsieur Nicolas GERARD,

Etaient présents : Sylvie HONGNIAT et Michaël LAURENT (tit. BARBONVILLE), Régis LAMOISE (tit. BAYON), Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Romain HERIAT et Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Thierry MAILLIOT (tit. CHARMOIS), Julien CENDRE et Francis DALOUZY (tit. CLAYEURES), Marie-Christine ALBRECHT (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Jean-Marie MOINEL et Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE et Frédérique BIEUX (tit. ESSEY LA COTE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE) et Véronique LALLEMANT (suppl. FROVILLE), Aurélie MARQUET et Johan ZINTE (tit. GERBEVILLER), Lionel FARON et Christian LAURENT (tit. GIRIVILLER), Dominique GUYON et Jacques LENTRETIEN (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER (tit. HAUDONVILLE) et Anne FERRY (suppl. HAUDONVILLE), Hubert GREGOIRE et Justin HAENSLER (tit. HAUSSONVILLE), Fabrice LASSIETTE (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT) et Sylvain GHESQUIER (suppl. LANDECOURT), Alexandra PIERRÉ et Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Antonin HETT et Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Daniel DELON et Claude-Alix HINSINGER (tit. MAGNIERES), Rémi VUILLAUME (suppl. MATTEXEY), Rémi MATHIEU et Jérémie PFUND (tit. MEHONCOURT), Eric BOURGOIS et Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Denis PROVIN et Jutine ROUYER (tit. MOYEN), Florian KLEIN et Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Linda KWIECIEN et Marie-Laure GEILLER (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Amaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Sabine DROUET (tit. SAINT BOINGT), Nicolas GERARD (tit. SAINT GERMAIN) et Jérôme MAUGUE (suppl. SAINT-GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Franck VIGNERON (suppl. SAINT REMY AUX BOIS), Julien FOOS (tit. SERANVILLE), Corentin MALGLAIVE (tit. VALLOIS), Jean-Bernard OLIVIER et Patrice PIRALI (tit. VENNEZEY), Daniel BILLIOTTE et Frédéric BORDY (tit. VIGNEULLES), Jacques LARCHER et Isabelle VUIDART (tit. VILLACOURT), Alain CARGEMEL et Estelle UNTEREINER (tit. Virecourt).

Membres ayant donné pouvoir : Alexandre HINZELIN (tit. DOMPTAIL EN L'AIR) à Marie Christine ALBRECHT, Hélène MOMBAZET (tit. MATTEXEY) à Vincent COTTEL, Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Gérard HUSSON, Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE) à Julien FOOS, Gabriel POTHIER (tit. SAINT BOINGT) à Sabine DROUET.

Assistaient sans voix délibérative : Noël MARQUIS (président de la délégation de la commune de FRANCONVILLE en l'absence d'élus), Bertrand CHAXEL, Marie-Reine JEANDEL.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé MARCILLAT.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7 ;

Vu l'article 7 des statuts du syndicat portant à 8 (huit) le nombre de membres du bureau ;

Considérant que les membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés (non blancs, non nuls). Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages à l'issue du 3^{ème} tour, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 70

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 69

Majorité absolue : 35

M. Jean-Marie MOINEL, unique candidat, a obtenu 69 (soixante-neuf) voix.

M. Jean-Marie MOINEL ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été proclamé 7^{ème} membre du bureau et a été immédiatement installé.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 18 AVRIL 2026

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 10/04/2026

Membres en exercice : **74**
Membres présents : **64**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **69**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2026-12

OBJET :

**ELECTION DU
8EME MEMBRE
DU BUREAU**

Vote :

Abstention : 0
Nuls : 0
Blancs : 3
Suffrages exprimés : 66

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et affichage

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX-HUIT AVRIL,

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle Henri GLAUDEL à BAYON, après convocation légale par M. Nicolas GERARD, Président sortant, sous la Présidence de Monsieur Nicolas GERARD,

Etaient présents : Sylvie HONGNIAT et Michaël LAURENT (tit. BARBONVILLE), Régis LAMOISE (tit. BAYON), Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Romain HERIAT et Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Thierry MAILLIOT (tit. CHARMOIS), Julien CENDRE et Francis DALOUZY (tit. CLAYEURES), Marie-Christine ALBRECHT (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Jean-Marie MOINEL et Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE et Frédérique BIEUX (tit. ESSEY LA COTE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE) et Véronique LALLEMANT (suppl. FROVILLE), Aurélie MARQUET et Johan ZINTE (tit. GERBEVILLER), Lionel FARON et Christian LAURENT (tit. GIRIVILLER), Dominique GUYON et Jacques LENTRETIEN (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER (tit. HAUDONVILLE) et Anne FERRY (suppl. HAUDONVILLE), Hubert GREGOIRE et Justin HAENSLER (tit. HAUSSONVILLE), Fabrice LASSIETTE (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT) et Sylvain GHESQUIER (suppl. LANDECOURT), Alexandra PIERRÉ et Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Antonin HETT et Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Daniel DELON et Claude-Alix HINSINGER (tit. MAGNIERES), Rémi VUILLAUME (suppl. MATTEXEY), Rémi MATHIEU et Jérémie PFUND (tit. MEHONCOURT), Eric BOURGOIS et Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Denis PROVIN et Jutine ROUYER (tit. MOYEN), Florian KLEIN et Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Linda KWIECIEN et Marie-Laure GEILLER (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Amaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Sabine DROUET (tit. SAINT BOINGT), Nicolas GERARD (tit. SAINT GERMAIN) et Jérôme MAUGUE (suppl. SAINT-GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Franck VIGNERON (suppl. SAINT REMY AUX BOIS), Julien FOOS (tit. SERANVILLE), Corentin MALGLAIVE (tit. VALLOIS), Jean-Bernard OLIVIER et Patrice PIRALI (tit. VENNEZEY), Daniel BILLIOTTE et Frédéric BORDY (tit. VIGNEULLES), Jacques LARCHER et Isabelle VUIDART (tit. VILLACOURT), Alain CARGEMEL et Estelle UNTEREINER (tit. Virecourt).

Membres ayant donné pouvoir : Alexandre HINZELIN (tit. DOMPTAIL EN L'AIR) à Marie Christine ALBRECHT, Hélène MOMBAZET (tit. MATTEXEY) à Vincent COTTEL, Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Gérard HUSSON, Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE) à Julien FOOS, Gabriel POTHIER (tit. SAINT BOINGT) à Sabine DROUET.

Assistaient sans voix délibérative : Noël MARQUIS (président de la délégation de la commune de FRANCONVILLE en l'absence d'élus), Bertrand CHAXEL, Marie-Reine JEANDEL.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé MARCILLAT.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7 ;

Vu l'article 7 des statuts du syndicat portant à 8 (huit) le nombre de membres du bureau ;

Considérant que les membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés (non blancs, non nuls). Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages à l'issue du 3^e tour, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 69

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

M. Régis LAMOISE, unique candidat, a obtenu 66 (soixante-six) voix.

M. Régis LAMOISE ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été proclamé 8^eme membre du bureau et a été immédiatement installé.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 18 AVRIL 2026

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 10/04/2026

Membres en exercice : **74**
Membres présents : **64**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **69**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2026-13

OBJET :

**DELEGATIONS DE POUVOIR
DU COMITE
AU PRESIDENT**

Vote :

Pour : 69
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et
an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au
contrôle de légalité et affichage

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX-HUIT AVRIL,

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle Henri GLAUDEL à BAYON,
après convocation légale par M. Nicolas GERARD, Président sortant, sous la Présidence de Monsieur Nicolas
GERARD,

Etaient présents : Sylvie HONGNIAT et Michaël LAURENT (tit. BARBONVILLE), Régis LAMOISE (tit. BAYON), Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Romain HERIAT et Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Thierry MAILLIOT (tit. CHARMOIS), Julien CENDRE et Francis DALOUZY (tit. CLAYEURES), Marie-Christine ALBRECHT (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Jean-Marie MOINEL et Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE et Frédérique BIEUX (tit. ESSEYLA COTE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE) et Véronique LALLEMANT (suppl. FROVILLE), Aurélie MARQUET et Johan ZINTE (tit. GERBEVILLER), Lionel FARON et Christian LAURENT (tit. GIRIVILLER), Dominique GUYON et Jacques LENTRETIEN (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER (tit. HAUDONVILLE) et Anne FERRY (suppl. HAUDONVILLE), Hubert GREGOIRE et Justin HAENSLER (tit. HAUSSONVILLE), Fabrice LASSIETTE (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT) et Sylvain GHESQUIER (suppl. LANDECOURT), Alexandra PIERRÉ et Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Antonin HETT et Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Daniel DELON et Claude-Alix HINSINGER (tit. MAGNIERES), Rémi VUILLAUME (suppl. MATTEXEY), Rémi MATHIEU et Jérémy PFUND (tit. MEHONCOURT), Eric BOURGOIS et Patrice GEOFFROY (tit. MORVILLER), Denis PROVIN et Jutine ROUYER (tit. MOYEN), Florian KLEIN et Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Linda KWIECIEN et Marie-Laure GEILLER (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Sabine DROUET (tit. SAINT BOINGT), Nicolas GERARD (tit. SAINT GERMAIN) et Jérôme MAUGUE (suppl. SAINT-GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Franck VIGNERON (suppl. SAINT REMY AUX BOIS), Julien FOOS (tit. SERANVILLE), Corentin MALGLAIVE (tit. VALLOIS), Jean-Bernard OLIVIER et Patrice PIRALI (tit. VENNEZEY), Daniel BILLIOTTE et Frédéric BORDY (tit. VIGNEULLES), Jacques LARCHER et Isabelle VUIDART (tit. VILLACOURT), Alain CARGEMEL et Estelle UNTEREINER (tit. Virecourt).

Membres ayant donné pouvoir : Alexandre HINZELIN (tit. DOMPTAIL EN L'AIR) à Marie Christine ALBRECHT, Hélène MOMBAZET (tit. MATTEXEY) à Vincent COTTEL, Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Gérard HUSSON, Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE) à Julien FOOS, Gabriel POTHIER (tit. SAINT BOINGT) à Sabine DROUET.

Assistaient sans voix délibérative : Noël MARQUIS (président de la délégation de la commune de FRANCONVILLE en l'absence d'élus), Bertrand CHAXEL, Marie-Reine JEANDEL.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé MARCILLAT.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;
Vu les statuts du syndicat et de ses régies « production » et « exploitation » ;

Considérant la nécessité de prévoir une délégation du comité syndical vers le président pour fluidifier le fonctionnement courant du syndicat et des régies ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'**unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir** :

DONNE DELEGATION au président dans les matières suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats notaires avoués huissiers de justice et experts ;
- intenter au nom du syndicat des actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui ;
- autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

DIT que le président rendra compte à chacune des séances du comité syndical de l'exercice de ses délégations ;

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 18 AVRIL 2026

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 10/04/2026

Membres en exercice : **74**
Membres présents : **64**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **69**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2026-14

OBJET :

**DELEGATIONS DE POUVOIR
DU COMITE
AU BUREAU**

Vote :

Pour : 69
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et affichage

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX-HUIT AVRIL,

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle Henri GLAUDEL à BAYON, après convocation légale par M. Nicolas GERARD, Président sortant, sous la Présidence de Monsieur Nicolas GERARD,

Etaient présents : Sylvie HONGNIAT et Michaël LAURENT (tit. BARBONVILLE), Régis LAMOISE (tit. BAYON), Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Romain HERIAT et Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Thierry MAILLIOT (tit. CHARMOIS), Julien CENDRE et Francis DALOUZY (tit. CLAYEURES), Marie-Christine ALBRECHT (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Jean-Marie MOINEL et Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE et Frédérique BIEUX (tit. ESSEYLA COTE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE) et Véronique LALLEMANT (suppl. FROVILLE), Aurélie MARQUET et Johan ZINTE (tit. GERBEVILLER), Lionel FARON et Christian LAURENT (tit. GIRIVILLER), Dominique GUYON et Jacques LENTRETIEN (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER (tit. HAUDONVILLE) et Anne FERRY (suppl. HAUDONVILLE), Hubert GREGOIRE et Justin HAENSLER (tit. HAUSSONVILLE), Fabrice LASSIETTE (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT) et Sylvain GHESQUIER (suppl. LANDECOURT), Alexandra PIERRÉ et Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Antonin HETT et Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Daniel DELON et Claude-Alix HINSINGER (tit. MAGNIERES), Rémi VUILLAUME (suppl. MATTEXEY), Rémi MATHIEU et Jérémy PFUND (tit. MEHONCOURT), Eric BOURGOIS et Patrice GEOFFROY (tit. MORVILLER), Denis PROVIN et Jutine ROUYER (tit. MOYEN), Florian KLEIN et Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Linda KWIECIEN et Marie-Laure GEILLER (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Sabine DROUET (tit. SAINT BOINGT), Nicolas GERARD (tit. SAINT GERMAIN) et Jérôme MAUGUE (suppl. SAINT-GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Franck VIGNERON (suppl. SAINT REMY AUX BOIS), Julien FOOS (tit. SERANVILLE), Corentin MALGLAIVE (tit. VALLOIS), Jean-Bernard OLIVIER et Patrice PIRALI (tit. VENNEZEY), Daniel BILLIOTTE et Frédéric BORDY (tit. VIGNEULLES), Jacques LARCHER et Isabelle VUIDART (tit. VILLACOURT), Alain CARGEMEL et Estelle UNTEREINER (tit. Virecourt).

Membres ayant donné pouvoir : Alexandre HINZELIN (tit. DOMPTAIL EN L'AIR) à Marie Christine ALBRECHT, Hélène MOMBAZET (tit. MATTEXEY) à Vincent COTTEL, Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Gérard HUSSON, Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE) à Julien FOOS, Gabriel POTHIER (tit. SAINT BOINGT) à Sabine DROUET.

Assistaient sans voix délibérative : Noël MARQUIS (président de la délégation de la commune de FRANCONVILLE en l'absence d'élus), Bertrand CHAXEL, Marie-Reine JEANDEL.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé MARCILLAT.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;
Vu les statuts du syndicat et de ses régies « production » et « exploitation » ;
Vu la délibération n°2026-13 du 18 avril 2026 portant délégations du comité au Président

Considérant la nécessité de prévoir une délégation du comité syndical vers le bureau pour fluidifier le fonctionnement du syndicat et des régies ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'**unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir** :

DONNE DELEGATION au bureau dans les matières suivantes :

- assurer le rôle statutaire de conseil d'exploitation pour les régies « production » et « distribution » ;
- approuver les plans afférents aux constructions neuves ou reconstructions, au renouvellement du patrimoine et aux travaux de première installation ou d'extension ;
- arrêter et modifier l'affectation des propriétés syndicales utilisées par le service public de l'eau ;
- procéder à la réalisation des emprunts et à l'ouverture des lignes de trésorerie destinés au financement des investissements prévus par le budget et autoriser le Président à passer les actes nécessaires ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 15 000 € ;
- demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions prévues au budget ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant compris entre 90 001 € H.T. et le seuil européen de procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- prendre toute décision concernant l'administration courante du syndicat dans les matières qui n'ont pas été déléguées par le comité au président.

DIT que le président rendra compte à chacune des séances du comité syndical de l'exercice des délégations par le bureau ;

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 18 AVRIL 2026

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 10/04/2026

Membres en exercice : **74**
Membres présents : **64**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **69**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2026-15
FOLIO 1/2

OBJET :

**INDEMNITES DE FONCTION
AU PRESIDENT**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX-HUIT AVRIL,

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle Henri GLAUDEL à BAYON, après convocation légale par M. Nicolas GERARD, Président sortant, sous la Présidence de Monsieur Nicolas GERARD,

Etaient présents : Sylvie HONGNIAT et Michaël LAURENT (tit. BARBONVILLE), Régis LAMOISE (tit. BAYON), Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Romain HERIAT et Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Thierry MAILLIOT (tit. CHARMOIS), Julien CENDRE et Francis DALOUZY (tit. CLAYEURES), Marie-Christine ALBRECHT (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Jean-Marie MOINEL et Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE et Frédéric BIEUX (tit. ESSEY LA COTE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE) et Véronique LALLEMANT (suppl. FROVILLE), Aurélie MARQUET et Johan ZINTE (tit. GERBEVILLER), Lionel FARON et Christian LAURENT (tit. GIRIVILLER), Dominique GUYON et Jacques LENTRETIEN (tit. HAIGNEVILLE), Michel GRAVIER (tit. HAUDONVILLE) et Anne FERRY (suppl. HAUDONVILLE), Hubert GREGOIRE et Justin HAENSLER (tit. HAUSSONVILLE), Fabrice LASSIETTE (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT) et Sylvain GHESQUIER (suppl. LANDECOURT), Alexandra PIERRÉ et Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Antonin HETT et Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Daniel DELON et Claude-Alix HINSINGER (tit. MAGNIERES), Rémi VUILLAUME (suppl. MATTEXEY), Rémi MATHIEU et Jérémy PFUND (tit. MEHONCOURT), Eric BOURGOIS et Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Denis PROVIN et Jutine ROUYER (tit. MOYEN), Florian KLEIN et Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Linda KWIECIEN et Marie-Laure GEILLER (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Sabine DROUET (tit. SAINT BOINGT), Nicolas GERARD (tit. SAINT GERMAIN) et Jérôme MAUGUE (suppl. SAINT-GERMAIN), Daniel BARTHELEMY et Pierre BERGE (tit. SAINT-MARD), Franck VIGNERON (suppl. SAINT REMY AUX BOIS), Julien FOOS (tit. SERANVILLE), Corentin MALGLAIVE (tit. VALLOIS), Jean-Bernard OLIVIER et Patrice PIRALI (tit. VENNEZEY), Daniel BILLIOTTE et Frédéric BORDY (tit. VIGNEULLES), Jacques LARCHER et Isabelle VUIDART (tit. VILLACOURT), Alain CARGEMEL et Estelle UNTEREINER (tit. Virecourt).

Membres ayant donné pouvoir : Alexandre HINZELIN (tit. DOMPTAIL EN L'AIR) à Marie Christine ALBRECHT, Hélène MOMBAZET (tit. MATTEXEY) à Vincent COTTEL, Jérôme CORBE (tit. SAINT REMY AUX BOIS) à Gérard HUSSON, Bertrand SIMONIN (tit. SERANVILLE) à Julien FOOS, Gabriel POTHIER (tit. SAINT BOINGT) à Sabine DROUET.

Assistaient sans voix délibérative : Noël MARQUIS (président de la délégation de la commune de FRANCONVILLE en l'absence d'élus), Bertrand CHAXEL, Marie-Reine JEANDEL.

Vote :

Pour : 68
Contre : 0
Abstention : 1 (Nicolas GERARD)

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé MARCILLAT.

Vu le code général des collectivités et notamment ses articles :

- L.5211-12 précisant que les indemnités maximales votées par le comité pour l'exercice effectif des fonctions de président sont déterminées par un décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

- R.5212-1 fixant pour les syndicats de communes les taux maximums d'indemnités ;

Vu le budget primitif du syndicat et des régies ;

Considérant qu'il convient plutôt de viser dans la délibération « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision ;

Considérant que toute délibération du comité syndical concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi, soit :

POPULATION	TAUX EN %
	Président
Moins de 500	4,73
De 500 à 999	6,69
De 1 000 à 3 499	12,20
De 3 500 à 9 999	16,93
De 10 000 à 19 999	21,66

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et affichage

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 18 AVRIL 2026

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

ARRONDISSEMENT
Lunéville

Décide que :

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

1) A compter du 18/04/2026, les taux et montants des indemnités de fonction du président sont ainsi fixés :

Taux : en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Président : 16,93 % ;

2) Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

3) Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget du syndicat et des régies.

Date de la convocation : 10/04/2026

Membres en exercice : **74**
Membres présents : **64**
Pouvoirs : **5**
Membres votants : **69**

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

NUMERO D'ORDRE :

DELIB2026-15
FOLIO 2/2

OBJET :

**INDEMNITES DE FONCTION
AU PRESIDENT**

Vote :

Pour : 68
Contre : 0
Abstention : 1 (Nicolas GERARD)

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et affichage

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (annexé à la délibération DELIB2026-15)

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES
(article L.5211-12 du CGCT)

POPULATION au 1^{er} janvier 2026 : 9200 habitants

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du président + total des indemnités (maximales) des vice-présidents ayant délégation = 15 029,65 €

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Président :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total en %
Nicolas GERARD	16,93 %	100%

B. Vice-présidents :

Identité des bénéficiaires	%	Total %
1 ^{er} vice-président :	6,77 %	Sans objet
2 ^{eme} vice-président :	6,77 %	Sans objet

Enveloppe globale : 55,56 %

(indemnité du président + total des indemnités des vice-présidents)